

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2025 - 29

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Jérémy TRACQ en l'absence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 26 février 2025.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CHEMIN, Humberto FERNANDES, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Absents : Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, Christian CHIALE, Eric FELISIAK, Nathalie FURBEYRE, Marc KONAREFF, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Christian SIMON.

Procurations : Yann CHABOISSIER à Humberto FERNANDES
Eric FELISIAK à Jacques ARNOUX
Nathalie FURBEYRE à Jacqueline MENARD
Laurence PETINOT-GAGNIERE à Jean-Claude RAFFIN
Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD
Erica SANDFORD à Thierry THEOLIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 15

Nombre de pouvoir : 06

Nombre de votants : 21

Monsieur Maurice BODECHER a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Budget principal

- Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président en charge des finances, délibérant sur le compte financier unique du Budget principal de l'exercice 2024 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise dressé par Monsieur Christian SIMON, Président ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise ;

Vu le CFU 2024 – Budget principal de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après que Monsieur le Président se soit retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte financier unique, lequel fait apparaître les résultats suivants :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	7 001 127.52	22 312 871.29	29 313 998.81
	Recettes réalisées	3 733 623.01	22 438 398.06	26 172 021.07
	Restes à réaliser	50 255.75	-	50 255.75
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	6 078 786.66	25 064 408.38	31 143 195.04
	Dépenses réalisées	3 608 338.90	20 789 870.88	24 398 209.78
	Restes à réaliser	553 143.99	-	553 143.99
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	125 284.11	1 648 527.18	1 773 811.29
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	- 922 340.86	2 751 537.09	1 829 196.23
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/Déficit	- 797 056.75	4 400 064.27	3 603 007.52
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 502 888.24	-	- 502 888.24
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	- 1 299 944.99	4 400 064.27	3 100 119.28

- **Approuve** le CFU 2024 – Budget principal de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
 Pour copie conforme, Modane, le 10 mars 2025.

Le Président
 Christian SIMON

Pour le Président



ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le PRESIDENT,
A Modane, le 05/03/2025
Le PRESIDENT,

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES : Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

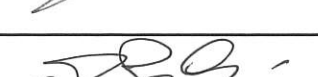
A Modane, le 05/03/2025

Date de convocation : 26/02/2025

Les membres du Conseil Communautaire,

ARNOUX Jacques	
AVENIERE Roland Absent	
BALZER Agnès Absente	
BECT Stéphane	
BODECHER Maurice	
BOIS Patrick	
BOYER Stéphane	
BRENIER Natacha Absente	
BUTTARD Jean-Marc	
CAMBERLIN François Absent	
CHABOISSIER Yann Absent procuration à FERNANDES Humberto	
CHEMIN François	
CHIALE Christian Absent	

ARRETE ET SIGNATURES

FELISIAK Eric	Absent procuration à ARNOUX Jacques	
FERNANDES Humberto		
FURBEYRE Nathalie	Absente procuration à MENARD Jacqueline	
KONAREFF Marc	Absent	
MARGUERON Gilles		
MELOT Denise		
MENARD Jacqueline		
PETINOT-GAGNIERE Laurence	Absente procuration à RAFFIN Jean-Claude	
RAFFIN Jean-Claude		
ROBIN Maryvonne		
SACCHI Christian	Absent procuration à Jean-Marc BUTTARD	
SANDFORD Erica	Absente procuration à THEOLIER Thierry	
SIMON Christian	Absent	
THEOLIER Cornelia		
THEOLIER Thierry		
TRACQ Jérémy	S'est retiré au moment du vote	

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 05/03/2025 et de la publication le 05/03/2025.



A Modane, le 05/03/2025